



## Règlement de la GEND’RUN RGCVL 2025

L’association Gendarmes de Cœur organise la seconde édition de GEND’RUN RGCVL année 2025. Course virtuelle cet événement sportif est sous la responsabilité de chaque personne engagée sur une épreuve.

### **Organisation :**

La GEND’RUN RGCVL édition 2025 se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **Présentation :**

Cette course virtuelle consiste à réaliser seul ou en groupe, en marchant en courant ou en pédalant un parcours d’une distance et d’une durée libres.

Chacun fera selon son âge et ses capacités physiques.

Les parcours doivent être réalisés sur des lieux ne présentant aucun risque pour les participants ou les autres usagers et dans le respect du code de la route.

### **Déroulement du challenge :**

Les participants devront être inscrits sur le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) pour pouvoir participer au challenge sportif sus-mentionné.

Chaque participant lors de son inscription choisira le type de sport : marche, course ou vélo.

Aucune distance minimale et/ou imposée, chacun fera dans les limites de ses capacités.

### **Inscriptions :**

Les participants devront être inscrits sur le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) où le prix du dossard est fixé à 10€ et dont tous les bénéfices seront reversés à l’association Gendarmes de Cœur<sup>1</sup>.

En s’inscrivant les participants reconnaissent qu’ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation de leur course.

Toute inscription ne sera prise en compte qu’à la condition d’être complète.

### **Données d’activité :**

Le chronométrage et le mesurage seront issus des données d’activités captées par les outils numériques personnels des participants (Strava, Garmin, etc).

Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé, ainsi les participants enregistreront les données de leurs activités relatives à leurs courses sur la plateforme [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

---

1 <https://asso-gendarmesdecoeur.fr/>

### **Assurance :**

Les participants déclarent être assurés en responsabilité civile, notamment dans le cadre de leurs activités sportives.

### **Gestion des données personnelles :**

Conformément à la Loi du 06 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Plus d'informations sur <https://protiming.fr/Pages/generalConditions>

### **Acceptation du règlement :**

La participation à cette course virtuelle implique l'acceptation express et sans réserve par chaque concurrent du règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

La Présidente de l'association

